Envoyé en préfecture le 29/04/2024 Reçu en préfecture le 29/04/2024

ARRETE MUNICIPAL Nº 2024/97

Portant sur la modification des conditions de circulation au lieu-dit Lestrevignon pour des travaux d'enrobés.

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,

Vu l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 25 avril 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1er: Afin de réaliser en sécurité les travaux, le lieu-dit Lestrevignon sera fermé à la circulation en fonction du lieu du chantier le vendredi 26 avril 2024.

Cette interdiction pourra se prolonger de quelques jours sous réserve du visa écrit préalable d'un responsable de la direction technique et cadre de vie de la Ville et notifié à la police municipale.

- Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation règlementaire correspondante liée à la circulation ainsi que des déviations mises en place.
- **Article 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- **Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau, le 25 avril 2024

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE » Louis SALIOU

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le......
Et de la publication, le. 25./24/24/4
Fait à Landivisiau, le. 25./24/24/4
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Yann CABEL

